



## CHARTRE « CAMPUS RESPONSABLES »



Nancy-Université  
Université  
Henri Poincaré

Dans le cadre de la campagne « CAMPUS RESPONSABLES », l'Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois est signataire de la présente charte et s'engage à poursuivre sa démarche de progrès permanent avec le développement durable comme ligne directrice :

- 1. Sensibiliser ses parties prenantes** (étudiants, enseignants, chercheurs, personnel administratif et technique, entreprises, anciens élèves, communautés locales, administration de tutelle, organismes d'accréditation,...), au niveau local, national ou international, à la nécessité du développement durable et à la contribution nécessaire du campus
- 2. Intégrer le développement durable à l'enseignement** de toutes les disciplines où il est pertinent de l'aborder et développer les cours spécifiques sur ces questions - afin que tous les diplômés aient les connaissances nécessaires pour devenir des acteurs du développement durable, dans leur vie personnelle et professionnelle
- 3. Proposer aux étudiants de contribuer** à la démarche de responsabilité sociale et environnementale du campus, notamment dans le cadre de leurs cours (travaux de recherche, mémoires, etc.), mettre en place un bureau environnemental à l'attention des élèves et soutenir ceux qui veulent s'orienter vers le développement durable (formations, stages, métiers)
- 4. Maîtriser et limiter les impacts environnementaux directs** du campus, notamment sur les points suivants : réduction de la consommation de ressources (y compris eau et papier) ; efficacité énergétique ; réduction des déchets ; gestion des espaces verts, politique d'aménagement, de transport et de construction de l'établissement ; conduite d'audits environnementaux
- 5. Intégrer la responsabilité sociale et environnementale** à la gestion de l'établissement : gouvernance, ressources humaines, achats de produits & services (y compris restauration), marketing et communication, politique des stages,...
- 6. Faire évoluer cette charte** pour l'intégrer à la stratégie de l'établissement sur la base d'une consultation régulière des parties prenantes
- 7. Rendre des comptes** chaque année sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette charte, tant au niveau des moyens mis en œuvre qu'au niveau de la performance, avec quelques indicateurs-clefs, et communiquer en externe sur l'engagement dans la démarche de campus responsable

  
**Pr. Pascal TRIBOULOT,**  
Directeur  
Le 06 février 2009